



Inauguration des 2 nouveaux amphirômes de la DTM



Un futur centre dédié à nos tortues.

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2692 - Édition du 20 Juillet 2023



Les axes à favoriser pour tendre vers l'Autonomie alimentaire.

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE



OU
RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

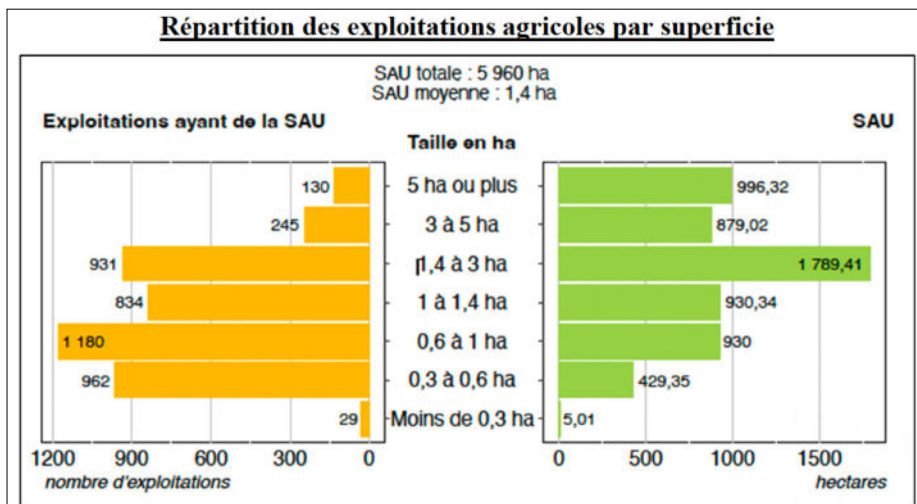
Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉCONOMIE : Outre-mer : Les recommandations pour Mayotte concernant l'autonomie alimentaire

L'Assemblée nationale vient de publier son rapport sur l'autonomie alimentaire dans les Outre-mer effectué par les députés Marc Le Fur et Estelle Youssouffa. Ces territoires sont encore trop dépendants des importations alimentaires en dépit, pourtant, de conditions favorables au développement de l'agriculture et de la pêche. A Mayotte, la terre est fertile mais le territoire est encore confronté à de trop nombreux handicaps.

À l'automne 2022, la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale a décidé de confier une mission d'information sur l'autonomie alimentaire aux députés Marc Le Fur, (Côte d'Armor, LR) et Estelle Youssouffa, (Mayotte, LIOT). Les deux rapporteurs ont mené dix-huit auditions à Paris et plusieurs dizaines dans les outre-mer, ce qui



les a conduits à rencontrer plus d'une centaine de spécialistes, dont de nombreux exploitants agricoles. Ils ont effectué deux déplacements en outre-mer qui les ont amenés sur quatre territoires différents : La Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna. Les

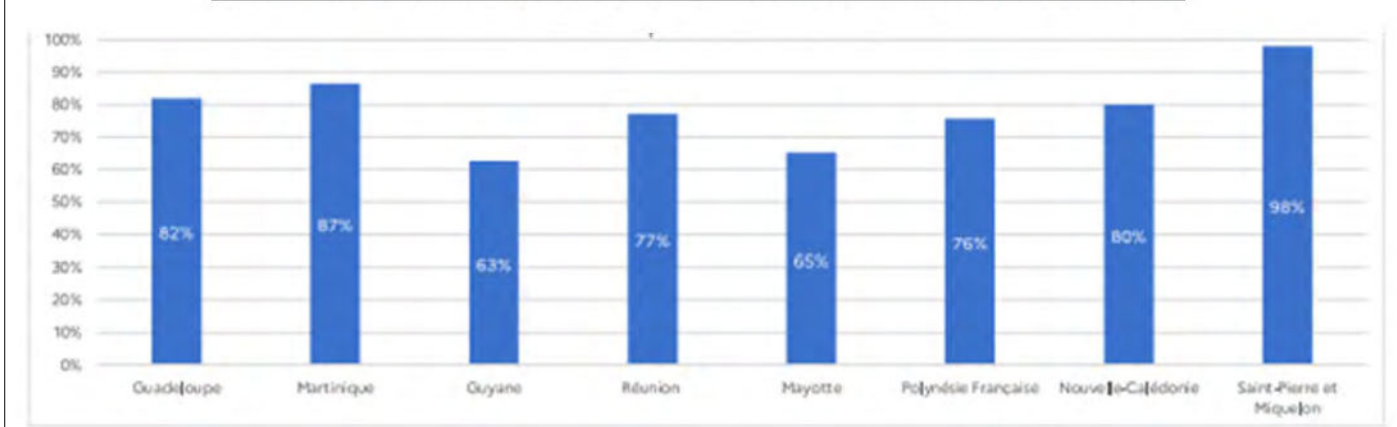
territoires qui n'ont pas pu être visités ont fait l'objet, pour la plupart, d'auditions en visioconférence. « Si les territoires n'ont pas tous la même dynamique démographique – avec des populations jeunes et en augmentation à Mayotte et en Guyane et vieillissantes et en diminution aux Antilles – ils se caractérisent par une augmentation de la restauration hors domicile, liée à l'essor de l'urbanisation et de son mode de vie intense », explique en préambule le rapport.

A Mayotte, des terres agricoles fertiles mais mal exploitées

Pour Alexis Ruffet, gérant de l'entreprise Société Mahoraise de Commercialisation, l'archipel a au moins quatre avantages qui sont tout d'abord « des financements européens disponibles, mais sans décaissement ; la possibilité d'utiliser La Réunion comme une base arrière pour la formation ou la logistique ; la présence d'un marché solvable ; une restauration scolaire qui représente un marché de 100.000 élèves ». En dépit de ces atouts les agriculteurs ne sont pas assez nombreux et disposent de surfaces trop petites (4.312 exploitations agricoles, pour une surface agricole utilisée (SAU) totale équivalente à 5.960 hectares. La

Engagement et paiement des aides européennes du FEADER à Mayotte

Subventions d'investissement individuel ou collectif (Europe FEADER et contrepartie)	Engagés au 31/12/2021	Payés au 31/12/2021
	millier d'euros	
Installation des jeunes agriculteurs et développement des petites exploitations agricoles (Mesures 611 – 631)	403,6	269,7
Modernisation des exploitations pour la production (Mesure 411)	10 761,5	3 647,4
Formation, information démonstration conseils aux agriculteurs (Mesures 111 – 121 – 2)	3 766,7	698,1
Modernisation pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (Mesures 421 – 423)	7 357,7	5 314,5
Structuration des filières animales et végétales (Mesures 16.2 – 16.4 – 9)	4 506,9	1 238,8
Innovation et transferts dans l'agriculture (prg RITA) (Mesure 16.1)	5 275	3 061,5
Station de traitement des eaux industrielles 4.3.3	808,6	510,8
Pistes rurales et accès à l'eau (Mesures 431 – 432)	7 087,1	5 175,1
Forêts et environnement (Mesures 16.5 – 441 – 711 – 761 – 8)	8 676,4	2 227,3
Programme LEADER (Mesure 19)	2 237,8	925,8
Services de base en communes et agro-tourisme (Mesures 721 – 741 – 751)	31 542,6	16 173,6
Préparation et mise en œuvre du PDR (mesure 20)	1 923,4	1 734,5
Aides Covid (Mesure 21.1 – 21.2)	823	797
Total des subventions	85 170,4	41 774

Taux de dépendance alimentaire des outre-mer mesuré par l'ADEME

majorité des exploitations agricoles ont une surface comprise entre 0,6 et 3 hectares), selon le rapport.

Les cultures de fruits et de légumes représentent l'essentiel de la surface agricole. L'élevage concerne majoritairement les volailles, les bovins et les caprins. Par ailleurs,

les subventions agricoles ne sont pas entièrement utilisées ce qui empêche le développement de l'agriculture selon les députés. « Pour l'année 2021, sur 85,2 millions d'euros engagés, seuls 41,8 ont réellement été payés : les crédits européens existent. Encore faut-il les utiliser », soulignent-ils. Sans compter le manque d'effectifs

de la préfecture de Mayotte par rapport à des départements de taille comparable. Aussi le rapport soutient l'idée « **d'ajuster les effectifs des services préfectoraux de Mayotte en tenant compte de la population réelle et non de la population officielle. Augmenter en particulier les effectifs de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de Mayotte pour mener des contrôles efficaces et dissuasifs sur les cultures clandestines** ».

Une immigration incontrôlée qui nuit au développement du territoire

La population légale de l'archipel est estimée par l'INSEE à 300 000 habitants au 1er Janvier 2022, mais ces chiffres sont remis en cause par les élus locaux qui s'appuient sur les naissances annuelles de plus de 10.000 bébés. « Les statistiques basées sur la consommation de riz, aliment de base local, laissent entrevoir une population réelle supérieure à 450 000 habitants », indique le rapport.

L'insécurité et les problèmes qui découlent de cette immigration sont un frein pour faire venir des gens aux compétences recherchées dans l'île. Ainsi il est écrit que « Trois difficultés principales peuvent dissuader des techniciens de haut niveau de s'installer à Mayotte. En premier lieu le niveau important de violence, puis le niveau élevé des prix à la consommation et enfin le faible niveau scolaire des écoles ». Aussi, de nombreux agriculteurs ont subi des vols de leur récolte, avec ou sans violence, les privant ainsi d'une



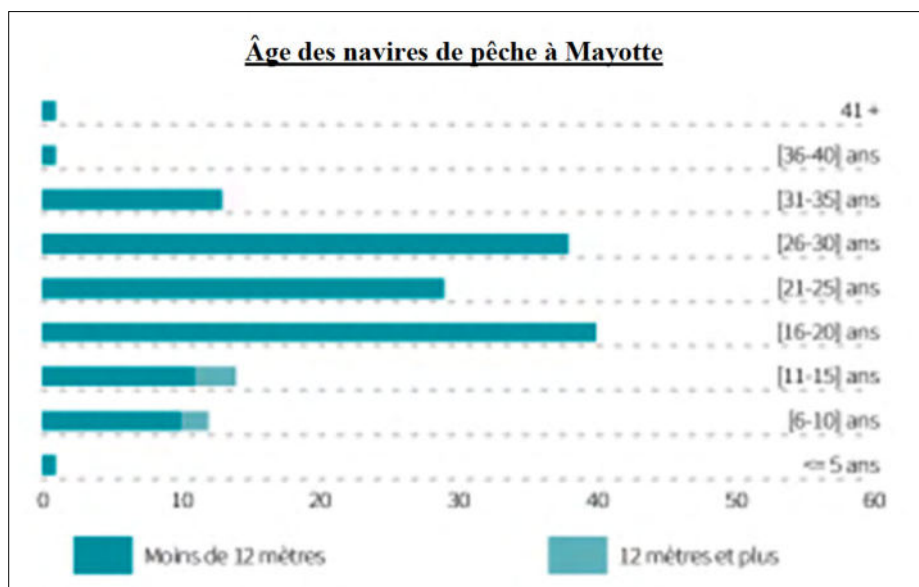
Le niveau de la retenue collinaire de Combani ne cesse de descendre

partie de leur travail. A cet égard, le rapport préconise « **d'autoriser à Mayotte, comme cela semble être le cas dans d'autres départements, les agriculteurs qui le souhaitent à construire leur logement sur leur exploitation dans le but de mieux protéger leur récolte contre le vol, même si le terrain ne dispose pas d'eau courante et des commodités habituellement requises** ».

Concernant la consommation de produits alimentaires, là aussi le bât blesse. Il y a une production clandestine utilisant des pesticides et herbicides interdits rendant la plupart des produits (fruits et légumes) impropres à la consommation. Le rapport recommande notamment de « **Développer des labels afin d'informer le consommateur d'une part de la qualité et d'autre part du caractère local des produits alimentaires proposés et de renforcer les contrôles pour interdire la mise en vente des produits agricoles qui sont cultivés en utilisant des produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, etc.) prohibés** ».

L'éternel problème de l'eau à Mayotte

Ce n'est un secret pour aucun Mahorais, l'eau est une denrée rare sur notre territoire a fortiori en ce moment. Les périodes de sécheresse liées au dérèglement climatique se succèdent. Des sous-investissements depuis de nombreuses années dans les infrastructures conjugués à une démographie galopante entraînent des coupures d'eau de plus en plus fréquentes. Il en résulte des risques sanitaires importants pour la population mahoraise mais aussi une menace pour le développement économique de l'île. « Les industries agroalimentaires doivent acheter de l'eau de mer dessalée à grand frais pour le nettoyage des installations ». En effet la réglementation européenne interdit de récupérer l'eau de pluie après les orages. Aussi, les deux rapporteurs souhaiteraient « **examiner la possibilité d'utiliser exceptionnellement l'eau de pluie**



pour l'agriculture à Mayotte et financer des réservoirs pour les agriculteurs ».

De plus, la récente mesure prise par le Gouvernement en bloquant le prix de vente des bouteilles d'eau et le bouclier qualité prix (BQP) ne semblent pas être efficaces sur notre territoire comme le précise le rapport : « **Le Bouclier qualité prix (BQP), tant vanté à La Réunion, ne fonctionne pas à Mayotte**. Bien que son principe ait été signé en août 2022, tous les observateurs s'accordent sur son inefficacité. Composé de seulement 74 produits contre plus de 150 à La Réunion, il voit ses prix augmenter chaque mois, contrairement à l'effet recherché. **Au final, le différentiel de prix entre Mayotte et l'hexagone est estimé à 161 %** : un panier type de 137 produits dont la valeur est de 391 euros sur le territoire hexagonal a été estimé à 517 euros à La Réunion et à 630 euros à Mayotte, soit un niveau de 161 lorsqu'il est de 100 à Paris ».

Un espace maritime sous exploité ?

La desserte maritime de Mayotte est indispensable à l'approvisionnement des Mahorais, il est donc nécessaire de moderniser le port de Longoni pour répondre aux multiples enjeux de développement. Selon Ida Nel, la présidente de Mayotte Channel Gateway (MCG) le délégataire de service public gestionnaire du port de Longoni, « **Alors qu'un conteneur mettait 14 jours pour venir de**

Marseille dans les années 1998-2000, il faut aujourd'hui compter 50 à 70 jours ». Le rapport pointe ainsi du doigt le retard des travaux de réparation du quai principal qui devait le rendre opérationnel en 2022 mais dont la livraison a été repoussée en 2025. « Ce délai supplémentaire rend difficile le positionnement du port de Longoni comme base arrière du projet gazier de Total au Mozambique, alors que ce projet est une réelle opportunité pour l'économie de l'île ».

De plus, les liaisons maritimes vers Mayotte sont rares et le port dispose actuellement de peu d'entrepôts de stockage et les capacités de déchargement sont limitées. « La surface limitée du port occasionne un coût de location d'un espace de stockage largement plus élevé que dans les ports concurrents ». Les deux élus suggèrent ainsi « **d'inciter les compagnies maritimes à desservir Mayotte avec plus de régularité ; Négocier les prix du fret aérien afin de suppléer le fret maritime notamment pour les produits frais ; Développer les infrastructures aéroportuaires, en réalisant les travaux d'extension et de modernisation du port de Longoni ainsi que l'aménagement d'une piste longue à l'aéroport de Mayotte** ».

Aussi, pour que Mayotte puisse se développer, il convient aussi de renouveler la flotte de pêche, comme l'a expliqué la députée Estelle Youssouffa lors de la présentation du

rapport : « Historiquement, le poisson a été la principale source protéinée dans l'alimentation traditionnelle à Mayotte. La pêche mahoraise pâti d'une flottille vieillissante qui gagnerait à être renouvelée. À Mayotte, le renouvellement de la flottille de pêche est présenté comme une priorité par les acteurs économiques du secteur ainsi que les services de l'État ». De plus le rapport indique qu'il faudrait impliquer davantage Le Parc Naturel Marin de Mayotte dans les projets de collecte de données sur l'état des ressources halieutiques mais aussi « Déployer une délégation de l'Ifremer à Mayotte avec des moyens humains et matériels correspondant aux besoins en matière de recherche sur le milieu marin à Mayotte ». Mais il incite surtout à « délocaliser à Mayotte les services administratifs qui gèrent l'activité halieutique dans la ZEE mahoraise et introduire plus de transparence dans le circuit des redevances payées par les pêcheurs étrangers. Financer des ports et des halles de pêche à Mayotte pour donner des outils aux pêcheurs. Accompagner les pêcheurs pour l'obtention des aides au renouvellement de la flottille. Accompagner le secteur de la pêche à se structurer et à former la nouvelle génération de marins pêcheurs. Réinvestir dans la filière

aquacole qui est prometteuse à Mayotte ».

Enfin pour lutter contre la pêche illégale à Mayotte les députés souhaiteraient voir « **financer une vedette de patrouille maritime de 15 à 18 mètres de long pour que les affaires maritimes puissent assurer la surveillance de la ZEE (Zone économique exclusive) mahoraise. Donner plus de moyens humains et matériels pour le contrôle de la pêche illégale à Mayotte. Accompagner les pêcheurs pour l'obtention des aides au renouvellement de la flottille** ».

Une trop forte dépendance aux importations

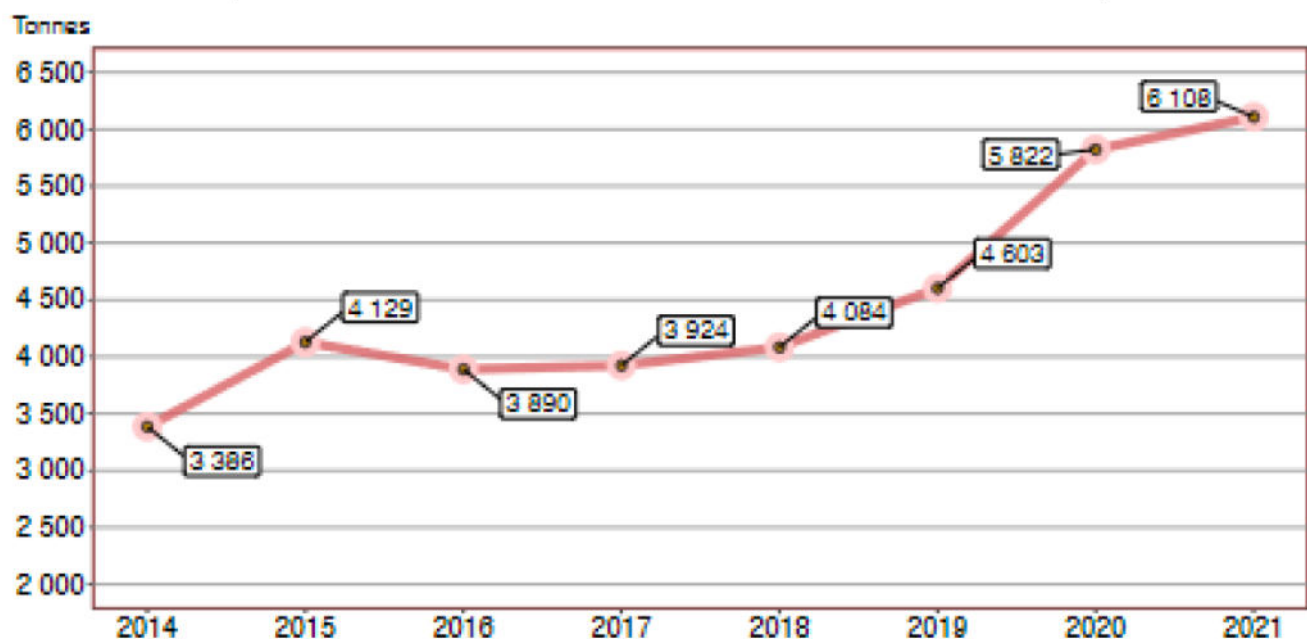
Entre 2018 et 2020, les importations de légumes ont connu une croissance annuelle de 19,4 %, passant de 4.084 tonnes à 5.822 tonnes. **Les produits importés proviennent majoritairement de Madagascar (41,7 %), du reste de la France (25,6 %), et d'Inde (19,5 %).** Le riz fait également partie des produits importants présents dans la cuisine mahoraise. Les principaux fournisseurs de riz de Mayotte sont la Thaïlande et le Cambodge, qui représentent à eux deux plus de 80 % des importations de l'archipel, relate le rapport. Les fruits ne sont pas en reste puisque «

Les importations de fruits ont atteint un niveau record en 2021, avec une hausse de 28,9 % par rapport à 2020, et 5.054 tonnes importées. Les principaux fournisseurs sont l'Afrique du Sud (37,4 %), l'Égypte (20,9 %) et la France hexagonale (20,4 %). La majorité des fruits importés sont des agrumes (44,5 % des volumes totaux) et des pommes (29,6 %). Concernant la viande, le marché est relativement stable sur la période avec une légère hausse. La viande la plus consommée à Mayotte est la volaille (trois quarts des importations totales de viande).

L'autonomie alimentaire pour objectif de sécuriser l'approvisionnement alimentaire des territoires ultramarins, entraînant des surcoûts. Le Gouvernement français veut ainsi promouvoir la recherche d'une autonomie alimentaire des outre-mer dans le but de sécuriser l'alimentation de leurs habitants mais aussi et surtout gagner en indépendance.

A Mayotte, les conditions climatiques pourraient permettre une plus grande production agricole entraînant une dépendance moindre vis à vis des importations, mais le territoire est encore confronté à de nombreux obstacles empêchant un développement rapide et durable.

Les importations de légumes à Mayotte entre 2014 et 2021



Source : Douanes – traitement DAAF Mayotte

SOCIÉTÉ : Inauguration des 2 nouveaux amphidrômes de la DTM

C'est une inauguration en mer, entre la Grande et la Petite-Terre, qu'a eu lieu ce mercredi, en présence de Ben Issa Ousseni, président du Conseil départemental, et autres élus de circonstance, la symbolique inauguration des 2 derniers amphidrômes que sont la Chatouilleuse et l'Imane.

Bien que [sa grande soeur ait déjà pris du service](#) depuis quelques mois déjà à son arrivée, c'est de manière conjointe, à bord de la toute nouvelle Imane qu'a eu lieu l'inauguration de ces navires, marquant la richesse d'une collaboration économique régionale; sachant la fabrication de ces derniers, non pas en des chantiers navals franco-européens mais bien de l'océan Indien.

Et plus précisément de Port-Louis,



Discours de Sabry Hani

capitale de l'île Maurice. Une volonté marquée du Conseil départemental comme le souligne dans son discours Sabry Hani, secrétaire général de la préfecture de Mayotte : « Ce souhait, dès le départ, de marché avec Maurice était votre volonté et celle de vos équipes, Monsieur le président (ndlr – Ben Issa Ousseni) et c'est un symbole très fort de coopération régionale sur le plan politique et la place majeure de Mayotte dans l'océan Indien. C'est juste essentiel ».

Une coopération structurelle au profit aussi de l'environnement

Dans cette volonté de modernisation de Mayotte et cette saine politique verte conscientisée, ces 2 embarcations, moins énergivores du point de vue carburant et plus respectueuses de l'Environnement, sont la résultante





Heureux et fiers étaient les convives...

d'un travail main dans la main, et des services préfectoraux et ceux du Conseil départemental afin de décrocher des subventions européennes dans le cadre du Fonds européen de développement régional. Sur une addition globale de **14 128 600 euros**, ce sont donc **83%** de cet investissement qui ont été pris en charge dans le cadre du **Feder**.

Plus récents, moins polluants, la Chatouilleuse et l'Imane viennent donc renforcer le parc de la Direction des transports maritimes (DTM) de Mayotte mais surtout, lui donner un coup de fraîcheur car en remplacement de navires plus anciens que sont Safari Djema et Maore Mawe.

Pour imaginer la mobilité de demain...

Voués à être utilisés exclusivement pour le transfert priorisé des camions et 4 roues de manière générale, ces nouveaux amphidrômes de 39 mètres de long, pour 13 mètres de large, permettront d'embarquer 392 passagers mais surtout, leur configuration plus élargie fait qu'il sera possible de prendre en charge 6 camions de type poids-lourd et 24

véhicules classiques.

Avec **6 millions de passagers par an***, Mayotte se positionne tel le **plus gros transporteur de passagers en Europe**. Une prouesse maritime qui n'est pas des moindres et qui mérite les moyens escomptés, comme le souligne **Ben Issa Ousseni** : « *La DTM doit être perçue comme un vrai service public à part entière et non un simple consommateur de crédits. Nous devons accorder à cet indispensable service public les moyens conséquents et le personnel compétent adéquate. Nous allons accompagner l'ensemble des agents dans leur montée en compétence. Les problématiques de la mobilité à Mayotte ne peuvent se résoudre qu'avec votre implication (ndlr – les personnels de la DTM)* ».

C'est sur les songs mélodieux du Debaa que nous laissons les convives profiter de ces festives célébrations en cette Imane flambante neuve avec à la manoeuvre, le capitaine Toumbou Fahari.

MLG

**Sources Préfecture de Mayotte*



Ben Issa Ousseni voit en ces nouveaux outils de transport des "catalyseurs de projets facilitant les connexions" pour les usagers et un cap supplémentaire franchi pour la modernisation et l'avenir prometteur de Mayotte



Capitaine Toumbou Fahari aux commandes



Said Attoumani, chef des commandants

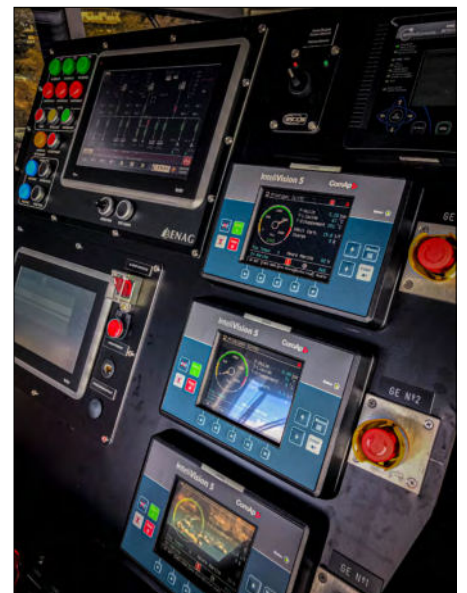
Consultez nos pages d'annonces légales en ligne
Publier votre annonce légale
CLIQUEZ-ICI !



Suivez le JDM sur internet



Franck Jourdain, chef équipe électrique



POLITIQUE : Un futur centre dédié à nos tortues

C'est face à la vasière des Badamiers, ce mercredi matin en Petite-Terre, que l'association Oulanga na Nyamba avait donné rendez-vous à ses convives, pour un événement particulier, plus ou moins protocolaire mais surtout riche de symbole, d'innovation et de sens pour offrir pleine valorisation à cet incontournable emblème de notre île qu'est la tortue marine. Par la pose de sa première pierre, la Kaz'a Nyamba sera le tout premier centre pédagogique de découverte et de soins dédié à nos aquatiques chéloniens.

Tant adulée de par le Monde, où nombreux sont les gens à se précipiter dans des agences d'excursion et de loisirs, afin de quérir l'extraordinaire opportunité de l'observer de près, d'assister à l'éclosion de ses oeufs ou bien même, climax féérique de la chance suprême, de nager avec, oui...on peut aisément dire que la tortue marine fascine ! Une fascination ancestrale dont on retrouve la trace jusqu'aux tréfonds des civilisations indiennes, chinoises, amérindiennes ou encore chez nos homologues insulaires polynésiens où elle incarne un véritable totem et une indiscutable, mais non moins respectueuse, attractivité touristique. Totalement inoffensives, les tortues de mer font malheureusement partie de ces espèces menacées pour diverses



Depuis 2010, Oulanga na Nyamba a identifié 78 tortues (DR)

lagon mahorais ne déroge guère à ce triste constat avec, de surcroît, cette accablante et récurrente médiatisation de faits de braconnage. L'Être humain client de ce marché noir serait-il à ce point là si égocentrique, privilégiant son petit bien-être gastrique immédiat, au détriment d'une perdurable richesse environnementale laissée aux générations futures ? À chacun de pousser sa propre réflexion. En



C'est toujours une incroyable chance que de pouvoir observer ces paisibles créatures dans leur aquatique habitat naturel (MLG®)

raisons, principalement humaines (tourisme de masse, urbanisation, pollution, ingestion de plastique, prise accidentelle dans des filets de pêche industrielle ou artisanale...) et notre

attendant, lentement mais sûrement, à l'image de leurs protégées, l'active et historique association Oulanga na Nyamba, créée en 1998, poursuit ses diverses et louables actions de terrain, non pas pour jouer les stériles donneurs de leçons mais bien pour rendre actifs les différents acteurs de notre département, au profit de ces majestueux reptiles des mers.

Une clinique des tortues mais pas que...

Les premiers études de faisabilité lancées en 2015, il a fallu dans un premier temps créer sur le papier ce qui ressemblera à ce futur bâtiment et, accessoirement, trouver le foncier... Et c'est bien parce que certaines mentalités des élus locaux s'éveillent, que cette étape a pu être franchie en 2019, grâce à la mise à disposition d'un terrain par la commune de Dzaoudzi-Labattoir.



La Kaz'a Nyamba accueillera en son sein un musée ludique et pédagogique appelé la Maison de la Tortue

La Kaz'a Nyamba se voudra telle une sorte de laboratoire pluridisciplinaire voué, bien entendu, à la prise en charge et la médicalisation des tortues retrouvées blessées mais également lieu pédagogique, informatif et attirant pour le tout venant passionné ou bien le curieux qui ne demandera qu'à s'émerveiller. Et niveau émerveillement, tout se goupille harmonieusement. L'accessibilité, le cadre et la bâtisse en elle-même, éco-responsable dans ses matériaux, sa configuration et alimentation électrique en partie produite par une centrale photovoltaïque. Que demander de plus ? Et bien que ça ouvre justement et cette ouverture tant attendue, offrant enfin

un lieu concret d'accueil dédié à nos tortues de mer, se table pour le 1er semestre 2024. « *C'est un projet que nous portons avec profonde conviction depuis 2010. Nous avons légitimement dû bien ficeler le tout en le murissant étape par étape mais nous avons hâte qu'il ouvre car il faut bien comprendre que ce centre se voudra bien sûr pour les tortues mais aussi pour la population et le futur des jeunes générations, dans une dynamique de centre de référence et pourquoi pas de formation des métiers des soins animaliers, de plus en plus porteurs et ayant du sens* » nous confie **Jeanne Wagner**, directrice de l'association.

Place aux jeunes

Dans ses actions de terrain, de valorisation et de protection des tortues — ciblant notamment la surveillance d'une cinquantaine de plages — Oulanga na Nyamba n'a pas pour politique de s'imposer tel le défenseur strict et protocolaire des tortues. Son approche se veut justement plus finement fertile et nuancée, au plus près des populations, dans une volonté d'invitation participative et de transmission.

C'est ainsi que chaque mercredi, les membres et volontaires de l'association accueillent leurs Nyamba Kids. Super petits ambassadeurs en devenir, ces jeunes adhérents apprennent, s'imprègnent et se voient intelligemment sensibilisés et stimulés à la cause des tortues et environnementale en générale. Cette préservation de l'écosystème et la mise en valeur de notre extraordinaire biodiversité, c'est une volonté politique aussi menée par les équipes du Conseil départemental, co-financeur de ce projet comme nous le souligne **Maymounati Moussa Ahamadi** : « *À Mayotte, nous avons la chance d'avoir 5 espèces de tortues marines et paradoxalement, c'est plutôt dans les autres territoires et/ou pays que nous allons les observer. Il faut que les visions et mentalités changent car notre île regorge de richesses naturelles, faune et flore confondues. Nous sommes extrêmement fiers d'appartenir à ce projet qui est un pas de plus vers le développement conscientisé et respectueux de notre île. Nous y croyons avec conviction. Pour parler abruptement, il est temps de réaliser qu'une tortue marine vivante rapporte bien plus qu'une braconnée alors avançons...* ». Pour **Anffane Touffail**, président d'Oulanga na Nyamba, il est évident que cette nouvelle relève est une opportunité majeure dans cette dynamique de prise de conscience : « *Ce combat contre le braconnage est celui de toute la population de Mayotte et il commence justement par nos jeunes. La prise de conscience et le sérieux sont de plus en plus palpables et je m'en réjouis car cela va à l'avantage de la population; et d'autant plus si on veut développer l'écotourisme sur île. Arranger et protéger notre environnement est indispensable* ».



Jeanne, biologiste marine et directrice de l'association depuis 2020

En plus de tout ce travail pédagogique et de préservation, l'association met un point d'honneur à recruter, uniquement sur critère de motivation, des plus grands dans le cadre du Service Civique, notamment pour des missions de surveillance sur les plages auquel peut s'enchaîner un contrat Parcours emploi compétences (PEC). Une riche opportunité d'offrir de l'expérience concrète bien souvent à un public quelque peu en marge du système scolaire et apprentissage classiques. Et les saines révélations sont souvent à clé ! Souhaitons à la Kaz'a Nyamba ce bel avenir mérité tant pour nos amies à carapaces que pour notre département.



Le centre de soins sera équipé de 6 bassins alimentés en eau de mer afin d'accueillir les futurs patients

MLG



En plus de leur staff salariés, l'association Oulanga na Nymaba compte une trentaine de bénévoles



Entre 2018 et 2022, ce sont plus de 300 cas de braconnage qui ont été recensés par Oulanga na Nyamba (DR/PNM Mayotte)



Arffane Touffail, fier président de cette association

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :
 +33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com

ÉCONOMIE : IEDOM : Rapport annuel de 2022

L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (Iedom) a officiellement publié son rapport annuel qui présente l'évolution des situations économique, financière, environnementale et sociale à Mayotte pour cette année 2022 écoulée.

En plus de ces propres études, l'Iedom base [son rapport](#) grâce à un soutien de données de la part d'institutions

publiques et privées de notre département. Composé de 4 chapitres, ce rapport introduit également une première vision de l'amorce 2023.

- Le premier chapitre présente les caractéristiques structurelles de Mayotte (Géographie, Histoire et cadre institutionnel).

- Le deuxième propose un panorama de l'Économie mahoraise, grâce aux dernières tendances des principaux indicateurs démographiques et écono-

miques, complété par les politiques et finances publiques.

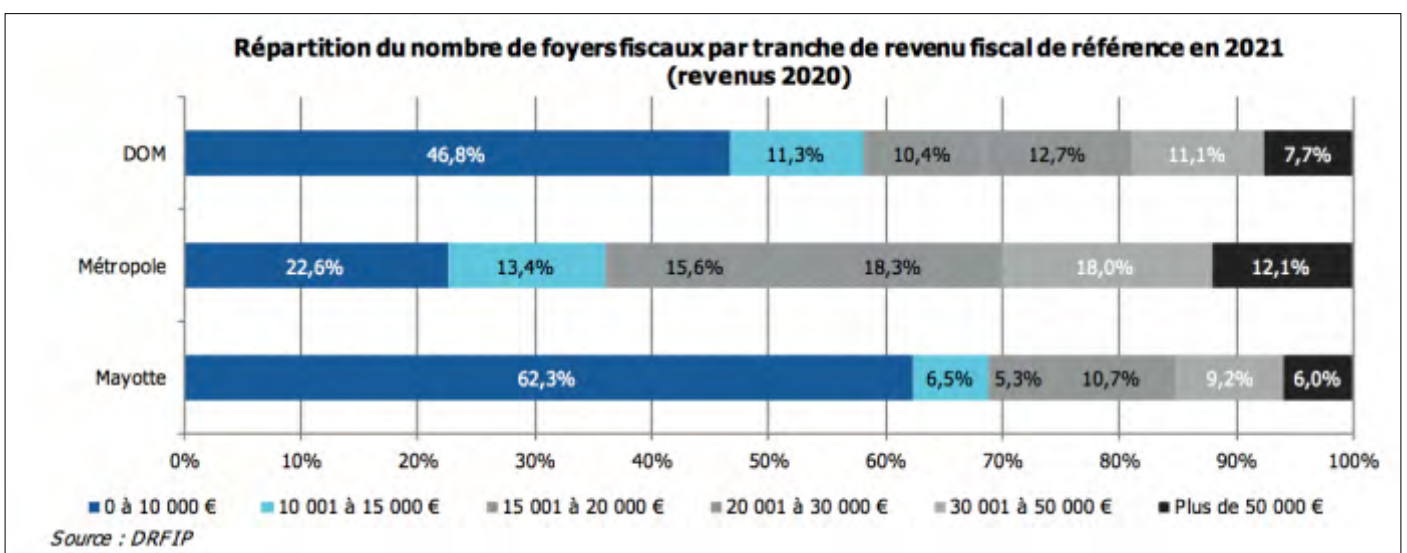
- Le troisième chapitre dévoile la situation actualisée des différents secteurs d'activité.

- Le quatrième et dernier chapitre expose la structure et les conditions d'exercice de l'activité bancaire ainsi que les principales évolutions monétaires et financières de la place.

« L'année 2022 a bénéficié d'une conjoncture économique favorable et d'une activité en croissance dans la majorité des secteurs. Cette dynamique a pu se concrétiser malgré les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises : inflation, approvisionnement, recrutement, insécurité, etc. Ces obstacles n'ont cependant ni freiné la croissance de l'activité ni entamé l'optimisme des chefs d'entreprise sur les perspectives à court terme. En effet, ces derniers demeurent confiants sur leurs prévisions d'activité et d'investissement. Cette confiance repose sur une économie dynamique, portée par des relais de croissance qui se diversifient. En effet, si la consommation des administrations publiques et des ménages demeure un appui ferme, il convient désormais de compter également sur la concrétisation de projets qui offrent des perspectives solides à l'activité économique de l'île.

Les institutions publiques et les établissements de crédit prennent toute leur place dans l'accompagnement et le financement de ces divers projets. Dans ce contexte, la conjoncture économique devrait continuer à bénéficier d'un dynamisme et d'une activité toujours vigoureuse dans l'ensemble. Toutefois, Mayotte demeure un territoire où de nombreux défis doivent être relevés pour assurer la pérennité de son développement. Les problèmes de mobilité et d'insécurité produisent des effets clairement négatifs sur l'activité, la rentabilité des entreprises et l'attractivité. Par ailleurs, les entreprises sont confrontées à un problème de capacité à répondre à la demande, du fait notamment d'un manque de main-d'œuvre et de difficultés à trouver du foncier. S'ajoute une potentielle crise de l'eau dont les consé-



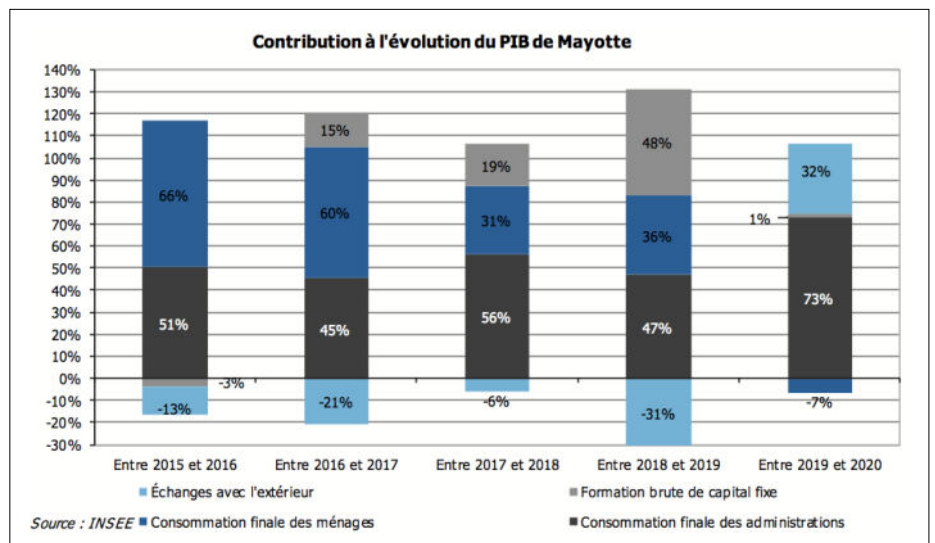


quences néfastes pourraient impacter sensiblement l'activité de l'île. »

Par l'élaboration de cette monographie, l'IEDOM répond à sa mission d'observatoire économique et financier, et se mobilise pour apporter aux acteurs du développement économique de Mayotte les éléments conjoncturels et structurels, nécessaires à la compréhension des enjeux socio-économiques.

[Intégralité du document à consulter](#)

Source Iedom



Patrick Croissandeau, directeur Iedom Mayotte

ÉCONOMIE : Le prix de vente des bouteilles d'eau gelé jusqu'au 15 décembre

Mayotte est confrontée cette année à une sécheresse sans précédent. À l'exception de l'année 1997. Face à cette situation exceptionnelle, le gouvernement a décidé de geler les prix de vente des bouteilles d'eau commercialisées sur le territoire de Mayotte par décret.

Cette mesure prend effet immédiat à compter du 18 juillet 2023, et sera en place jusqu'au 15 décembre 2023.

Ainsi, chaque commerce ou distributeur qui assure la vente de bouteilles d'eau plate sur le territoire de Mayotte, ne pourra fixer un prix supérieur à celui qu'il pratiquait le 3 juillet 2023. Ce dispositif intervient de manière préventive afin de garantir une stabilité des prix des bouteilles d'eau et d'éviter toute spéculation dans les semaines ou mois à venir sur le prix de cette denrée essentielle.

Les services de l'État seront mobilisés pour opérer des contrôles réguliers sur le respect du décret du 19 juillet 2023 sur l'ensemble du territoire et durant les 5 prochains mois.



Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



EXPO MADE IN MAYOTTE
12^{ème} édition

LOTS À CACHER
TERRACE AU SORT
SAM 22 JUILLET

INVITÉ D'HONNEUR :
CONFECTION DICIEDAYEUR

ATELIERS COUTURES
ATELIERS CRÉATIFS
IDÉES CADEAUX

05 AU 22
JUILLET 2023
HALL DU COMITÉ DU TOURISME
MAMOUDZOU

ANNONCES LEGALES

DEMANDE DE PUBLICATION

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

AL'MA 

5 rue de l'Ecole Louis Le Pensec
97660 DEMBENI RCS 914 183 462 00011

Groupe ActionLogement **Nouvel Administrateur représentant La CADEMA**

Suivant délibération en date du 27 Juin 2023 et conformément à la décision du Conseil Communautaire n° 2022-00075 du 27 Juillet 2022, l'Assemblée Générale a pris acte de la nomination de Monsieur Salim BOINAIDI comme représentant permanent de la Communauté d'Agglomération Dombéni-Mamoudzou.

Mention sera faite au RCS de Mamoudzou

AL'MA 

5 rue de l'Ecole Louis Le Pensec
97660 DEMBENI RCS 914 183 462 00011

Groupe ActionLogement **Changement de représentant permanent**

Par délibération en date du 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale d'AL'MA ACTION LOGEMENT a pris acte de la nomination de Madame Nazra SELEMANI comme représentante permanente du MEDEF, en remplacement de Monsieur Soifaoui LOUFTI, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Mamoudzou



Ville de Dombéni
Place de la Mairie
Boîte Postale N°20
97660 Dombéni
AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

Pouvoir adjudicateur

Ville de Dombéni (976) Nassuria BACO BACAR 97660 Dombéni

Tel : . Fax : . E-mail : commandepublique@dombeni.fr Adresse internet :

Objet du marché

Aménagement cimetière de Hajangoua- relance lot 7 et 8

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Lots

LOT N° 7 :

Description succincte

Plomberie

LOT N° 8 :

Description succincte

Peinture clôture

ANNONCES LÉGALES

Date limite

Date de clôture : Vendredi 04 août 2023 - 12:00

Date d'envoi du présent avis

19 juillet 2023

GIP CARIF OREF

Site de la Cité des Mé-
tiers



97600 Mamoudzou

AVIS DE MARCHÉ SER-
VICES

Organisme acheteur : GIP CARIF OREF (976)

Contact : El Faize ALI , Site de la Cité des Métiers,
97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. +33 269643846.

Courriel : elali@gipco976.fr. URL : <http://www.cariforef-mayotte.yt> Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : L'objet du présent marché est la sélection d'un ou plusieurs prestataires pour la réalisation des actions de formation permettant aux candidats de préparer le passage de la certification Cléa et Cléa numérique. il s'agit d'axer la formation sur le développement des compétences liées aux 7 domaines de compétences de base (S3CP) Cléa classique et aux 4 domaines de compétences Cléa numérique. L'objectif de la formation étant l'acquisition et la validation de la certification Cléa classique ou Cléa numérique.

REPERAGE, EVALUATION ET FORMATION CERTIFIANTE CLEA 2023 - 2024

Type de marché : Services

Classification CPV : 80400000

Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

Valeur estimée hors TVA : 1362734 euros

Durée de validité des offres : 6 mois

Informations sur les lots :

Lot n° 1 : Formation certification CLEA (S3CP) Zone Mamoudzou 1 (Mtsapéré, passamainty et toundzou) 20 places de repérage et 12 places de formation pour 7200 heures de formation

Lot n° 2 : Formation certification CLEA (S3CP) Zone Mamoudzou 2 (Kawéni, Magicavo) 20 places de repérage et 12 places de formation pour 7200 heures de

formation

Lot n° 3 : Formation certification CLEA (S3CP) Zone Dembeni - Bandrélé 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 4 : Formation certification CLEA (S3CP) Zone CCPT Petite-terre 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 5 : Formation certification CLEA (S3CP) Zone Nord 1 (Mtsamboro, Acoua, Mtsangamouji) 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 6 : Formation certification CLEA (S3CP) Zone Nord 2 (Bandraboua, Dzoumogné) 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 7 : Formation certification CLEA (S3CP) Zone 3CO - Grand centre 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 8 : Formation certification CLEA (S3CP) Zone Interco sud - Grand sud 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 9 : Formation certification CLEA numérique (S3CP) Zone Mamoudzou 1 (Mtsapéré, passamainty et toundzou) 20 places de repérage et 12 places de formation pour 7200 heures de formation

Lot n° 10 : Formation certification CLEA numérique (S3CP) Zone Mamoudzou 2 (Kawéni, Magicavo) 20 places de repérage et 12 places de formation pour 7200 heures de formation

Lot n° 11 : Formation certification CLEA numérique (S3CP) Zone Dembeni- Bandrélé 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 12 : Formation certification CLEA numérique (S3CP) Zone CCPT - Petite-terre 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 13 : Formation certification CLEA numérique (S3CP) Zone Nord 1 (Mtsamboro, Acoua, Mtsangamouji) 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 14 : Formation certification CLEA numérique (S3CP) Zone Nord 2 (Bandraboua, Dzoumogné) 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de formation

Lot n° 15 : Formation certification CLEA numérique (S3CP) Zone 3CO - Grand centre 10 places de repérage pour 10 places de formation et 6000 heures de formation

Lot n° 16 : Formation certification CLEA numérique (S3CP) Zone Interco sud - Grand sud 10 places de repérage et 10 places de formation pour 6000 heures de

ANNONCES LÉGALES

formation

Conditions de participation

Situation propre des opérateurs économiques : Qualiopi

Conditions propres aux marchés de service : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Type de procédure : Procédure ouverte

Date limite de réception des offres : Lundi 28 août 2023 - 16:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.

Informations complémentaires : GIP CARIF OREF Rue des manguiers Site de la Cité des Métiers Mamoudzou 976000 MAMOUDZOU , 97600 Mamoudzou, FRANCE

Courriel : echanfi@gipco976.fr. URL : <http://www.cariforef-mayotte.yt>. Avis de marché BOAMP n° : 23-101331 (envoyé le 17 juillet 2023)



Les Eaux de Mayotte
ZI KAWENI BP 289
97600 Mamoudzou
AVIS D'ATTRIBUTION SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Les Eaux de Mayotte (976), Contact : représentées par M. le Président, Ahamada FAHARDINE, ZI KAWENI BP 289, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269621111. Courriel : inaya.ahamada@eauxdemayotte.yt. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://eauxdemayotte.yt>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre(s) activité(s) : Eaux

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour des prestations de communication

II.1.2) Code CPV principal

79340000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Le présent marché a comme objet l'accompagnement du syndicat Les eaux de Mayotte dans sa politique de développement de sa stratégie globale de communication à destination de tous les publics, notamment dans les domaines de l'économie de l'eau, du stockage de l'eau et de la préservation de la ressource en eau. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : oui

II.1.7) Valeur totale du marché

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Communication active

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79340000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

L'eau est une denrée de plus en plus sensible et fragile à Mayotte. En effet, depuis quelques années Mayotte rencontre des fortes problématiques en matière d'eau potable, une problématique renforcée notamment par le déficit pluviométrique. Pour toutes ces raisons, une campagne de communication doit être menée afin que tous les usagers soient informés de l'évolution de la situation relative à l'eau à Mayotte.

Les différentes actions sont énumérées dans le bordereau des prix unitaires, on peut citer notamment : La réalisation de spot de 30 secondes à 1 min

La réalisation de mini reportage ? Un plan média

L'organisation de conférence La création d'affiches et de slogans

Etc...

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

ANNONCES LÉGALES

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14)

Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : Impressions

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79340000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

La consultation vise à trouver un prestataire pour réaliser des impressions sous différents formats (voir BPU).

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.11) Informations sur les options Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

Référence de l'avis au JO : 2023/S134-426741 du 14 juillet 2023

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation

Section V : Attribution

LOT N°1 : Sans suite

Intitulé : Communication active

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Autres raisons (interruption de la procédure)

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°2 : Infructueux

Intitulé : Impression

V.1) Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché

V.2.2) Informations sur les offres

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 026961185. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr/>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

17 juillet 2023

ANNONCES LÉGALES



Ville de Mamoudzou
Rue du Commerce BP 01
97600 Mamoudzou
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Mamoudzou
(976) Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20000883700011 **Code postal /**
Ville : 97600 Mamoudzou

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Nom du contact : RAMA Nousra - Mail : commande-publique@mamoudzou.yt

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Renvoi au Règlement de la Consultation.

Capacité économique et financière : Renvoi au Règlement de la Consultation. **Capacités techniques et professionnelles :** Renvoi au Règlement de la Consultation.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 31 août 2023 - 11:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant

(accord-cadre uniquement) : Pouvoir adjudicateur

Critères d'attribution : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Consultation n°: 2023DCPA0099 Page 8 sur 10

Critères Pondération 1-Prix des prestations 50.0 2-Valeur technique 50.0

2.1-Adéquation de l'expérience et de la formation avec l'opération 20.0 2.2-Méthodologie et Organisation 20.0

2.3-Moyens matériels affectés aux prestations 10.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : MISSIONS DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

Classification CPV : 71317000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : MISSIONS DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTIONS NEUVES OU DE REHABILITATION DU PATRIMOINE BATI ET DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE

Lieu principal d'exécution : Mamoudzou

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée hors TVA : 2000000 euros

La consultation comporte des tranches : non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non

Date d'envoi du présent avis

19 juillet 2023